

#Simplification

**DU NOUVEAU  
POUR MES DÉMARCHES !**

# le permis de conduire

**JE LE DEMANDE SUR INTERNET !**

Dès le  
31 juillet  
en Ile-et-  
Vilaine



-  **1 Je rassemble les pièces justificatives nécessaires à ma demande.**  
Je scanne ou photographie celles qui ne sont pas déjà au format numérique.
-  **2 Je vais faire ma photo d'identité numérisée.**  
Elle doit être réalisée dans une cabine ou par un photographe agréé, repérables à la présence d'une vignette bleue « Agréé Service en ligne ANTS »\*.
-  **3 Je me connecte sur le site [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)**  
Je m'identifie ou je crée un compte pour faire ma demande.
-  **4 Je remplis le formulaire étape par étape et je valide ma demande.**
-  **5 En cas de renouvellement pour perte ou vol, je règle le coût de mon nouveau permis (25 €) grâce à l'achat d'un timbre fiscal numérique directement sur Internet.**
-  **6 Je reçois un courriel confirmant l'enregistrement de ma demande.**  
Je peux suivre son avancement en ligne.
-  **7 Si c'est une première demande ou un renouvellement pour perte ou vol, je reçois mon permis à domicile.** Dans les autres cas, je vais en préfecture pour restituer mon ancien permis et récupérer le nouveau.

**LES AUTO-ÉCOLES PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.**



\* Liste des cabines et photographes agréés sur le site de l'ANTS : [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr) > Services-associés > Où-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee

[www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)

PRÉFECTURE  
CARTE D'IDENTITÉ  
MATRICULE  
PERMIS DE CONDUIRE  
**MES DÉMARCHES**  
à portée de clic!

